



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Vendredi 29 septembre 2023**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	29/09/2023 à 12h00 En visioconférence Teams
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Jean-Michel AULAS, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Joseph OUGHOURLIAN, Philippe PIAT, Lola PIERRÈS, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, David TERRIER.

Présents avec voix consultative Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER

Excusés MM. Nasser AL KHELAÏFI, Pablo LONGORIA (*représenté par Joseph OUGHOURLIAN*), Karl OLIVE (*représenté par Jean-Pierre CAILLOT*), Jean-Pierre RIVERE (*représenté par Laurent NICOLLIN*), Dmitry RYBOLOVLEV (*représenté par Vincent LABRUNE*)

Assistent M. Francis CHARTIER (CAC)

Mmes Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY

MM. Ben MOREL, Sébastien CAZALI, Julien GILLET



1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

Adopte les procès-verbaux des réunions du 7 juin 2023, 28 juin 2023, 17 juillet 2023 et 3 août 2023.

2. Arrêté des comptes de la LFP pour la saison 2022-2023

Monsieur Alain GUERRINI, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et Trésorier Général, prend la parole et débute son propos en rappelant que l'exercice 2022/2023 a représenté un tournant important dans l'histoire de la LFP et a été très dense au niveau financier, et remercie les membres de ladite Commission pour la qualité de ses travaux.

Monsieur Sébastien CAZALI présente ensuite les faits marquants de l'exercice 2022/2023 ainsi que les comptes, ici rappelés de façon synthétique :

Faits marquants de l'exercice :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FILIALE LFP 1 (LFP MEDIA) :

- Réalisation de l'apport partiel d'actif de la LFP à LFP Media avec effet rétroactif au 1er juillet 2022, conformément aux accords conclus avec CVC Capital Partners,
- Souscription de la 1ère augmentation de capital par CVC le 26 juillet 2022 pour 610 M€ pour 5,75% du capital,
- Remboursement anticipé du PGE en août 2022,
- Souscription de la seconde augmentation de capital le 28 juin 2023 pour 450 M€, portant à 9,58% la part de CVC dans le capital social de LFP Media,
- Acquisition de Fantaleague (MPG) par LFP Media en octobre 2022 et fusion par absorption le 15 juin 2023 (effet rétroactif au 1er août 2022).

SIÈGE SOCIAL :

- Acquisition du futur siège social de la LFP le 26 septembre 2022 (34 boulevard de Courcelles à Paris 17ème), par un financement en crédit-bail immobilier et un crédit hypothécaire (décision AG 26/07/2022).



CAPTIVE DE RÉASSURANCE :

- Création d'une société captive de réassurance dénommée "LFP Ré" en mars 2023 et apport en capital social de 3 M€ par la LFP,
- Obtention de l'agrément lors du Collège de l'ACPR du 17 juillet 2023, permettant ainsi à LFP Ré de débiter ses activités.

Les chiffres clés :

- Le chiffre d'affaires total ressort à 68,8 M€,
- Les paris sportifs ont représenté un montant de 11,6 M€,
- La refacturation à la filiale a représenté un montant de 50,5 M€,
- Les charges conventionnelles ont représenté un montant de 3,3 M€,
- Les frais d'organisation sportive ont représenté un montant de 24,1 M€,
- Les missions propres LFP ont représenté un montant de 18,5 M€, en baisse de 2,4 M€ par rapport au budget,
- L'exercice 2021/2022 se solde par un résultat net positif de 6,2 M€ qui permet de financer les travaux du futur siège non financés par les banques,
- Les fonds propres sont positifs à hauteur de 35,3 M€.

Le Conseil,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2022/2023,

Après avoir répondu aux questions posées sur les coûts complémentaires des travaux du futur siège social de la LFP financés sur fonds propres, sur l'acquisition de Fantaleague par LFP Media, et sur les fonds propres de LFP Media,

Après avoir entendu M. Francis CHARTIER, Commissaire aux Comptes, présenter les conclusions de sa mission d'audit qui n'appellent ni réserve, ni observation,

Arrête les comptes de l'exercice 2022/2023 clos le 30 juin 2023, à l'unanimité, qui seront ensuite soumis pour approbation à l'Assemblée Générale, laquelle aura notamment pour ordre du jour :

- Adoption des précédents procès-verbaux,
- Présentation des comptes de l'exercice 2022/23,
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions réglementées),
- Approbation des comptes de l'exercice 2022/23,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées.



Les comptes sont consultables au siège de la LFP sur demande.

3. Désignation de membres de Commissions

Le Conseil,

S'agissant de la Commission de discipline,

Dans l'attente du renouvellement quadriennal des commissions et considérant la faible assiduité de certains membres de la Commission de discipline,

Désigne Mme Amélie MOINE et MM. Nicolas CHAVET et Samuel GUILLARDEAU en tant que membres de la Commission de discipline,

S'agissant de la Commission licence club,

Afin de prendre en compte les évolutions internes au sein de la FFF, prend acte du remplacement de M. Bertrand BAUWENS par M. Christophe DROUVROY.

4. Clôture de la réunion

Pour clôturer la réunion, Vincent LABRUNE informe les membres du Conseil d'Administration sur les travaux liés à l'appel d'offre pour les droits de la Ligue 1 et de la Ligue 2 post 2024.

Vincent LABRUNE
Président